



garde de ma fille demenagement dela maman a 950 km

Par **figaro**, le **26/11/2011** à **21:05**

etant separee depuis longtemps de le mere de mafille c'est elle qui en a la garde et moi un droit de visite les week-ends et la moitie des vacances scolaires avec l'autorite parentale conjointe.

voici ma question la mere de ma fille vas partir vivre a 950 km de la ville ou nous nous trouvons elle veut emmener donc notre fille avec elle mais ma fille ne veut pas la suivre et prefere rester ici avec moi que dois je faire pour pouvoir avoir la garde de ma fille et qu'elle reste donc vivre avec moi ???

je precise que ma fille viens d'avoir 12 ans.

que puis je faire et que dois je faire et comment proceder ???

pouvez vous m'aider ? Merci par avance.

Par **Claralea**, le **26/11/2011** à **22:52**

Bonsoir, vous devez faire une requête en référé au juge aux affaires familiales du domicile de votre fille afin de faire une demande de residence exclusive. Envoyez la en courrier RAR <http://www.jafland.info/post/2008/09/03/Lettre-type-pour-saisir-un-JAF-et-recapitulatif-de-tous-les-courriers-et-motivations-type-du-Jafland>

Dans le meme temps, vous allez au greffe du tribunal de Grande Instance du domicile de votre fille et demandez que le Bâtonnier désigne un avocat pour elle, afin qu'elle soit entendu et exprime son désir de venir vivre avec vous. L'avocat pour votre fille est gratuit. Un avocat pour vous n'est pas obligatoire mais en avoir un peut vous aider dans vos démarches.

Par **figaro**, le **27/11/2011** à **20:05**

MERCI BEAUCOUP CLARALEA POUR VOTRE AIDE , mille merci...